

## échange ou reprise d'un achat

Par **Depireux**, le **28/10/2008** à **08:38**

Bonjour,

Le 24/10/2008, j'achète à Gembloux en Belgique, un miroir et une vanne thermostatique pour radiateur. Après l'achat, je constate que le miroir est rond et non rectangulaire comme je l'imaginai d'après l'emballage cartonné et opaque. La vanne quant à elle présente un filet de vissage bien trop petit pour le radiateur. Je retourne donc au magasin pour restituer les pièces mais le magasinier refuse la reprise et me montre un panneau où il est inscrit qu'aucune pièce ne sera reprise, ni échangée.

Que faire dans ce cas?

N'ai-je pas un délai de sept jours pour renoncer à l'achat et récupérer mon argent?

Merci.

Albert Depireux  
Cité du Coquelet, 23  
5030 Gembloux  
Belgique